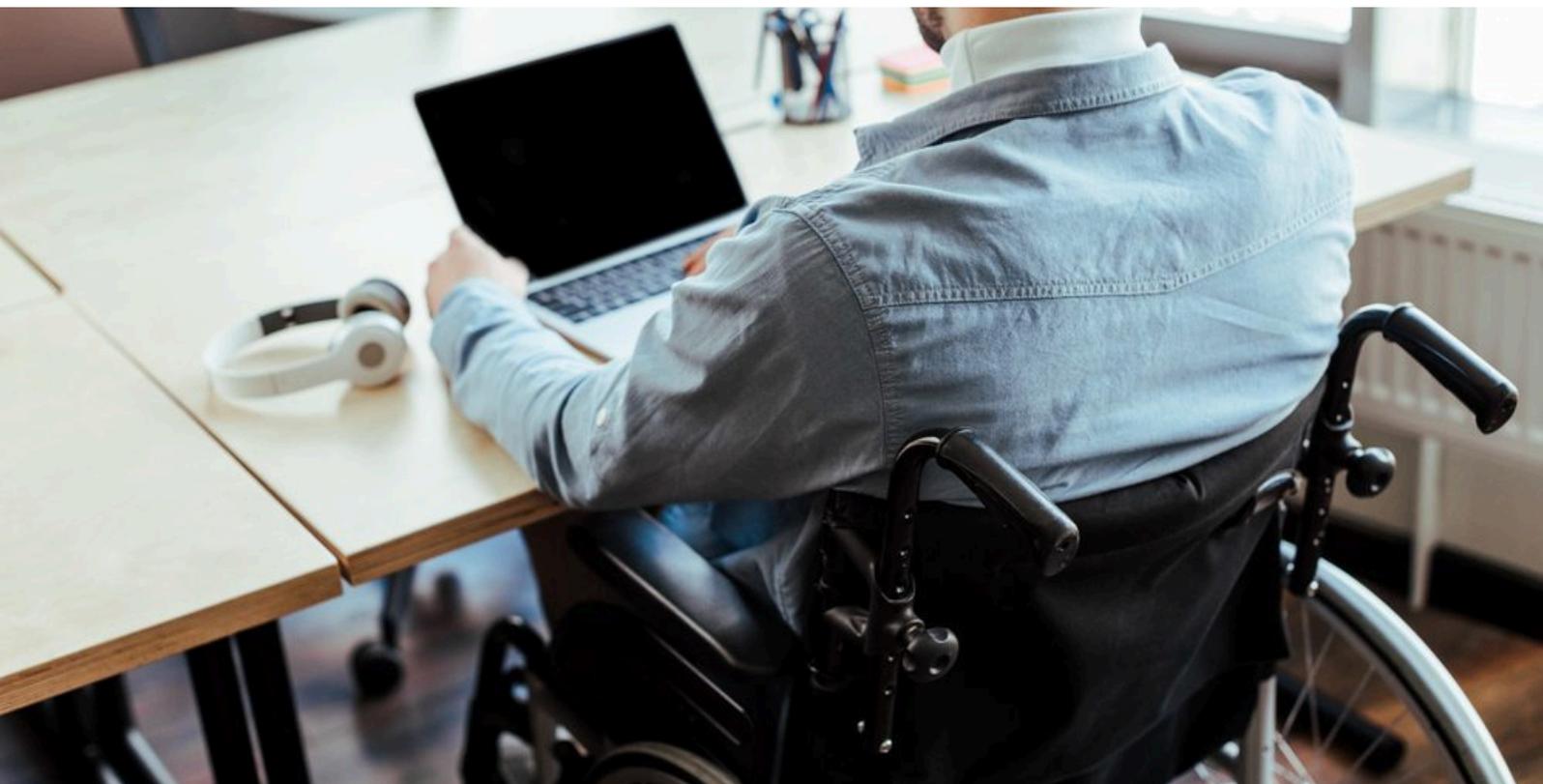




Preventer

Modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap

2025



Préambule

Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant définit les principes de non-discrimination.



Les centres de formation sont tenus :

- d'accueillir les personnes handicapées en formation **sans discrimination** ;
- de **garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées**, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

PREVENTER souhaite que
les prestations de
formation proposées
soient accessibles à tous.



Quelque soit le handicap...



Handicap
moteur



Handicap
visuel



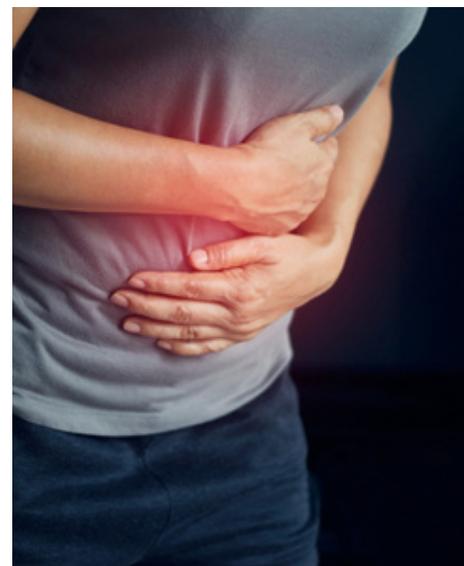
Handicap
auditif



Handicap
psychique



Déficience
intellectuelle



Maladies
invalidantes

... nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour la mise en place d'éléments de compensation en lien avec nos partenaires (accompagnements individualisés, adaptation des supports, équipements spécifiques, etc...)

Une question ?

**Notre référent handicap est
à votre écoute :**

06.82.12.94.61

referenthandicap@preventer.fr

